



COMMUNE DE
TOURGEVILLE

Supplément
détachable

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

LES RISQUES MAJEURS

INONDATIONS - TEMPÊTES
MOUVEMENTS DE TERRAIN
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



TELEPHONE NUMEROS UTILES

18 - SAPEURS POMPIERS
17 - SERVICES DE POLICE
15 - SAMU

« La loi fait obligation au Maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de sa commune. »

De par sa géographie et la nature de ses industries, Tourgéville présente peu de dangers permanents. Mais, comme partout ailleurs, un risque lié à un événement exceptionnel demeure. Conservez ce document, qui vous informe sur ces dangers potentiels et sur les conduites à tenir en cas d'accident.

Les mesures de prévention et de secours aident à maîtriser les risques majeurs...

Les risques majeurs recensés sur la Commune de Tourgéville sont :

- 3 risques naturels : inondations, tempêtes et mouvements de terrains
- 1 risque technologique : le transport de matières dangereuses (TMD)

Si pour chacun de ces risques des mesures préventives sont déjà en place, l'éventualité d'un accident grave ne peut être écartée. Il faut donc se préparer à gérer l'événement en examinant les principales consignes de sécurité en cas d'urgence.

► Ecoutez votre radio pour une information précise et pratique

Il est nécessaire de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque ainsi que sur les premières consignes à appliquer. Mettez-vous à l'écoute de la radio : France Inter GO, France Bleu Basse Normandie FM 102.6

Connaître et comprendre la signalisation (voir tableau ci-dessous)

symboles d'information préventive des risques majeurs

risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques	liste consignes individuelles de sécurité	code vigilance
 informez-vous	 zone inondable	 zone exposée aux glissements de terrain	 zone exposée à des tempêtes fréquentes	 proximité d'une unité nucléaire	 risque faible
 soyez vigilants	 zone submersible	 présence de cavités souterraines menaçantes	 zone cyclonique	 proximité d'installations classées	 risque moyen vigilance
 abris obligatoire confinement	 zone en aval d'un barrage d'une digue	 zone sismique	 pente d'avalanche d'une abondante de neige	 proximité d'un stockage de gaz	 risque fort précaution
 reprise crue historique	 vigilance refuge	 zone volcanique	 zone exposée aux feux de forêt	 conduite de matières dangereuses	 risque très fort interdiction
				<p>en cas de danger ou d'alerte</p> <p>1. abritez-vous take shelter resguardese</p> <p>2. écoutez la radio listen to the radio escuche la radio</p> <p>3. respectez les consignes follow the instructions respete las consignes</p>	 danger persistant interdiction
				<p>pour en savoir plus</p> <p>consultez</p> <p> N° Iris / 0 000 00 00 00</p> <p>- sur internet, le site www.prim.nat</p> <p>- à la mairie, le documents communaux d'information</p>	 retour à la normale prudence

► Lisez attentivement cette plaquette conçue dans le but de vous sensibiliser et vous informer brièvement sur les risques majeurs recensés sur la commune de Tourgéville.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le Document Communal Synthétique (DCS) mis à votre disposition en Mairie.

LES INONDATIONS

A Tourgéville, les inondations sont causées par le débordement progressif de la Touques et du ruisseau de la Planche Cabel qui envahissent leur lit majeur ou par ruissellement en secteur urbain lors des fortes pluies dans le secteur du ruisseau des Ouvres. Les dernières inondations à Tourgéville : février 1990, décembre 1999 et juin 2003.

Consignes à respecter en cas de montée des eaux

▶ Avant

- **En zone inondable (sous la cote de référence), éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques**
- **Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs sous le niveau de la chaussée)**
- **Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers**
- **Posséder un transistor à piles**
- **Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel)**

▶ Annonce de pluies intenses

- **Fermer les portes, fenêtres et aérations**
- **Veiller à l'étanchéité des parties basses**
- **Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble)**
- **Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...)**
- **Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés**
- **Faire une réserve d'eau potable en étage**
- **Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur**

▶ Pendant

- **Ecouter France Inter G.O., France Bleu Basse Normandie FM 102.6 pour connaître les consignes à suivre**
- **Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et l'école s'occupe d'eux**
- **Libérer les lignes téléphoniques pour les secours**
- **Ne pas s'engager en zone inondée**
- **Evacuer sur ordre seulement**

▶ Après

- **Aérer et désinfecter les pièces**
- **Chauffer dès que possible**
- **Rétablir l'électricité uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche**
- **Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)**
- **Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles)**

LES TEMPETES

L'ensemble de la région est exposé au risque tempêtes dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques.

Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé l'ensemble des régions françaises au soir du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

Consignes à respecter à l'annonce d'un avis de tempête

▶ Avant

- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Rentrer le bétail et le matériel
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Posséder un transistor à pile
- Connaître les consignes de sauvegarde

▶ Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités
- Eviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler lentement

▶ Après

- Réparer même sommairement toiture, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudents
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre

LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

La commune de Tourgéville est sujette à des mouvements de terrain au niveau des côteaux du Mont Canisy. D'une façon générale, les mouvements qui peuvent survenir au niveau du Mont Canisy sont de 3 types :

- glissement plans et circulaires surtout sur la zone côtière
- solifluxion (bourelets avec risque de rupture, coulées boueuses) le long des versants
- éboulements avec chutes de blocs au niveau de la falaise calcaire

Ces mouvements sont accentués par l'alternance gel/dégel, sécheresse/réhydratation, déboisement et défrichage, les rejets d'eau en surface et sous-sols, les terrassements.

Consignes à respecter en cas d'accident

▶ Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes

▶ Pendant

- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres
- À l'extérieur, fuyez latéralement, gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches

- Ne pas revenir sur ces pas
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ▶ Après
- Evaluer les dégâts
 - Se mettre à disposition des secours

LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses qu'il soit assuré par route, par voie ferrée ou par canalisation.

▶ Avant

- Connaître les risques et les consignes
- Posséder un transistor à piles

▶ Pendant

- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (Sapeurs-pompiers : 18 – Police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière, la nature du sinistre
- Ne pas déplacer les victimes en cas de risque d'explosion ou d'incendie
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle
- Couper le gaz et l'électricité
- Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Inter G.O., France Bleu Basse Normandie FM 102.6)
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

▶ Après

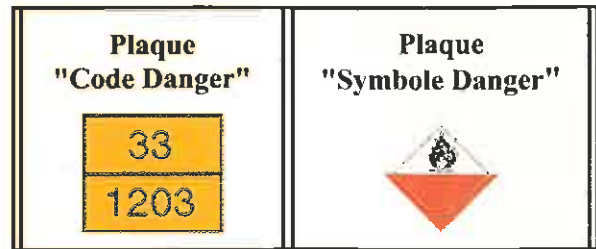
- Aérer le local de confinement
- Respecter les consignes des Services de Secours

Supplément informatif : Les Codes Danger - Transport de Matières Dangereuses

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est fréquent sur nos routes, et cela représente d'énormes risques en cas d'accident. Les interventions contre les risques chimiques est une des spécialités des sapeurs pompiers, mais nous ne verrons ici qu'un aperçu de ce domaine.

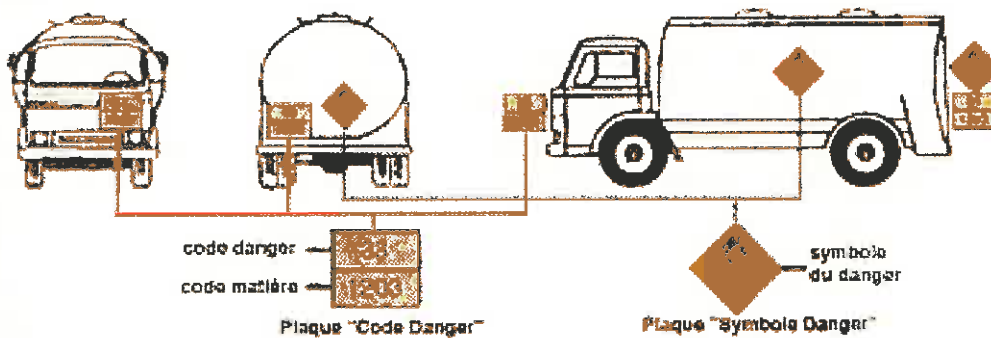
► Présentation des Plaques Signalétiques :

Tous les TMD sont accompagnés, sur les véhicules (camions ou wagons), par des plaques signalétiques.



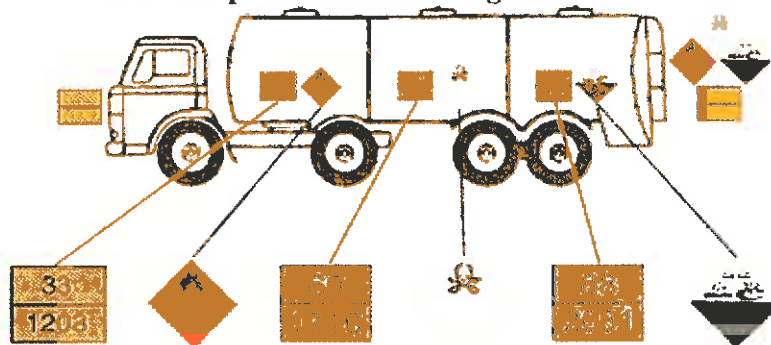
► Signalisation des Camions

-Un seul produit dans une citerne monocuve (ou multicuve) :



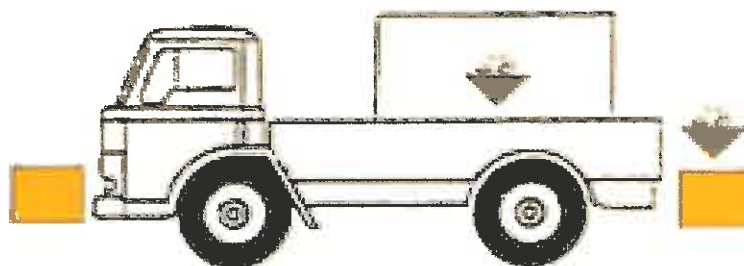
plaque "code danger" à l'avant et à l'arrière du camion, et sur les côtés et à l'arrière de la cuve.

-Plusieurs produits différents présentant des dangers différents :



plaque "code danger" vierge à l'avant et à l'arrière, plaque "code danger" sur la cuve contenant le produit, plaques "symbole danger" à l'arrière et une sur la cuve contenant le produit. - NB : Les citernes vides et non dégazées gardent la signalisation panneau orange barré.

-Les camions non citernes :



plaque "code danger" vierge, et sans liseré à l'avant et à l'arrière, plaque "symbole danger" à l'arrière et sur les côtés. - NB : Plaque orange barrée ou enlevée en cas d'absence de matières dangereuses.

► Plaque Code Danger

Cette plaque est de couleur orange, elle mesure 30x40cm. Elle est divisée en 2 :

<p>- le numéro du haut est le code danger, il indique la nature du ou des dangers présentés par la matière.</p> <p>- le numéro du bas est le code matière ou n° ONU, il permet d'identifier la matière.</p>	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="background-color: #ffcc00; padding: 5px;">33</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">1203</td> </tr> </table>	33	1203
33			
1203			

► Le Code Danger

A un chiffre donné correspond toujours la même signification. En principe, 2 chiffres suffisent pour déterminer le danger le plus fréquent d'une matière. Un 3ème chiffre peut cependant être nécessaire pour une matière présentant un triple risque, ou pour intensifier un risque. Le numéro d'identification du danger ainsi constitué permet de déterminer immédiatement le danger principal (*1er chiffre*) et le, ou les, dangers subsidiaires de la matière (*2ème et 3ème chiffre*). Si l'eau est prohibée comme agent extincteur, le n° est précédé d'un X.

n°	1er chiffre : danger principal	2ème ou 3ème chiffre : dangers subsidiaires
0	-	absence de danger secondaire
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée

Cas particuliers :

- *Dédoublé de même chiffre (33, 55, 66, 88) = intensification du danger, sauf:*
 22 = gaz réfrigéré
 44 = solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
 99 = matières dangereuses diverses transportées à chaud (ex : goudron)
- *Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment précisément par un seul chiffre, ce chiffre est complété par 0.*
- *Chiffres ayant une signification spéciale : 323, 333, 362, 382, 423, 446, 462, 482, 539, 606, 623, 642, 823, 842, 90.*
- *Code danger précédé d'un X = réaction dangereuse avec l'eau !*

► Le Code Matière

C'est un numéro d'ordre chronologique des matières recensées par l'ONU. C'est toujours un numéro à 4 chiffres, un seul numéro étant attribué à chaque matière. Il permet donc d'identifier la matière concernée, en voici quelques exemples :

1965 = butane, propane
1072 = oxygène comprimé
1073 = oxygène liquéfié
1017 = chlore
1005 = ammoniac
1202 = gasoil
1203 = essence
1114 = benzène

1789 = acide chlorhydrique en solution
1050 = acide chlorhydrique en gaz
1830 = acide sulfurique
1823 = soude caustique en solide
1824 = soude caustique en solution
1040 = oxyde d'éthylène
1613 = acide cyanhydrique
1428 = sodium

► Plaque Symbole Danger

La plaque "Symbole Danger" mesure 30x30cm. Les symboles ou pictogrammes indiquant le danger sont internationaux :



Risque d'explosion



Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression



Gaz ou Liquide inflammable



Solide inflammable



Liquide ou Solide à inflammation spontanée



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Matière infectée ou putrescible



Matière radioactive



Matière ou Gaz corrosif



Matière ou Objet présentant des dangers divers



Comburant ou Peroxyde Organique



Matière ou Gaz toxique